

La charte éthique du RhinOcc

L'objectif du Réseau et Hub pour un numérique inclusif en Occitanie (RhinOcc) est de favoriser, d'organiser et d'animer le développement de la médiation numérique sur le territoire AUDE/GERS/HAUTE PYRENEES/HAUTE GARONNE.

Ainsi la Mêlée et Coll.in s'accordent sur une définition commune de la médiation numérique.

La médiation numérique répond à un enjeu majeur de citoyenneté : la maîtrise des outils numériques utilisés dans son quotidien pour communiquer, créer, s'informer et accéder à ses droits.

La médiation numérique est le terme utilisé pour définir les dispositifs de transmission des savoirs à destination des usagers dans le but de les aider à acquérir des compétences et des pratiques pour maîtriser les outils numériques qu'ils utilisent dans leur quotidien, tout en encourageant un certain nombre de principes fondamentaux d'un internet respectueux des usagers et de leur épanouissement :

- Le respect de la vie privée, de l'intimité des autres et la protection de la confidentialité des données personnelles,
- La tolérance des avis et des opinions des autres,
- La lutte contre le racisme, l'homophobie, le sexisme et la diffamation,
- L'entraide, l'échange, le partage et la contribution collective
- La lutte contre les fakes news et leur propagation,
- La lutte contre toute forme de harcèlement,
- La préconisation de logiciels de confiance, si possible des logiciels libres,
- Le respect des droits de propriété intellectuelle,
- Le respect du cadre législatif,
- La promotion de la culture libre et l'incitation au partage des savoirs et des connaissances,
- Le respect de règles de bases de la sécurité informatique (le bannissement des contenus douteux, l'usage de logiciels de sécurité et leur mise à jour,),
- La défense de la liberté d'expression.

La notion d'inclusion ajoute l'idée que le numérique puisse être un moyen d'inclusion social et un "levier d'épanouissement" social, artistique et économique pour tout citoyen à condition qu'il maîtrise les machines (ordinateurs, tablettes, smartphones) et les logiciels associés aux machines. Cette perspective est le leitmotiv de toute action de médiation numérique.

Stratégiquement parlant, il semble judicieux de définir des enjeux de médiation numérique, c'est à dire des enjeux qui répondent à la question

"pourquoi fait-on de la médiation ?". Cela permettra aux acteurs de plus facilement intégrer/participer à des dispositifs proposés par le hub.

Sur le territoire d'action du projet Hub Sud Occitan, on peut distinguer 4 enjeux majeurs :

1. L'inclusion : actions en direction des publics en grande fragilité/ situation d'exclusion numérique afin que le numérique puisse être un moyen d'inclusion social et un " levier d'épanouissement" social, artistique et économique ;
2. La création et la fabrication numérique : c'est à dire toutes les actions pour initier et former les usagers aux techniques actuelles de fabrication et de création à l'aide d'outils numériques : impression 3D, découpe numérique, robotique, électronique, programmation, c'est ce qui est pratiqué au sein de la Compagnie du Code, dans des makerspace, des fablabs ;
3. L'innovation industrielle, c'est à dire l'ensemble des dispositifs proposés par les entreprises, start-ups pour faire découvrir leur produit, création, innovation ou service numérique aux usagers ;
4. Le développement des compétences professionnelles, ou autrement dit, toutes les actions pour permettre à des salariés de mieux se former aux outils numériques dans une perspective professionnelle, et également de monter en compétences sur l'usage d'outils numériques qu'ils utilisent dans leur travail au quotidien, comme des outils de travail collaboratif, des outils de création d'un site, etc...

Les acteurs de la médiation numérique pourront donc être référencés selon ces 4 enjeux de médiation afin d'assurer une meilleure visibilité de leurs activités et de leurs compétences. Il s'agira ensuite de créer des groupes de travail par secteur d'activité pour aider les structures à s'organiser et à structurer un écosystème propice à la collaboration et au développement de la médiation numérique.

Le hub aura à cœur de privilégier le développement d'acteurs locaux à taille humaine et des solutions les plus éco-responsables possibles pour aider au développement de la médiation numérique (reconditionnement, actions de proximité).

Pour le Hub, il est important que les acteurs de la médiation numérique s'engagent dans le respect de plusieurs principes :

- Favoriser une diversité des outils préconisés, autant que possible du logiciel libre de confiance, sécurisé et respectueux de la vie privée. Il est important que les usagers puissent réutiliser les logiciels outils auxquels ils sont initiés et/ou formés en toute confiance, sur leur matériel personnel ou mise à disposition comme c'est le cas dans les espaces publics numériques, par exemple. Le Hub ne souhaite pas imposer du logiciel libre mais il le préconise ;

- S'engager à ne pas transformer une séance de médiation en une phase de test d'un outil logiciel en cours de production/développement, sauf avec accord de l'instance décisionnelle du Hub. Les entreprises ont par exemple d'autres dispositifs pour tester leur logiciel auprès d'un panel d'utilisateurs, comme le Labo des Usages...
- Véhiculer un certain nombre de valeurs dites d'éducation populaire : écoute et bienveillance envers les autres, tolérance, le respect de la loi, préserver la confidentialité de son intimité, et également celle des autres, transmission et partage des savoirs...